

LINKY À PONT-SCORFF



Photo : jjLCP

Lundi (19 décembre 2016), à l'initiative de l'association de Lanester "**Les citoyens éclairés**" une réunion d'information sur les dangers du nouveau compteur Linky s'est déroulée à Pont-Scorff dans les locaux de la Maison des associations.

Peu de scorvipontains s'y sont rendus. On a pas vu non plus de représentants de la Mairie. Dommage ! Il y avait pourtant matière réflexion et de nombreuses informations à connaître. Comme il serait trop long et, donc fastidieux, de les exposer dans ce court billet; je vous invite à vous rendre sur le site de l'association pour en savoir davantage.

D'ores et déjà, on peut retenir quelques idées-forces relatives à ces nouveaux compteurs :

- Leur gratuité n'est qu'apparente (une petite taxe, visible sur votre facture EDF (rebaptisée ENEDIS), vous sera prélevée régulièrement).
- Un appareil connecté devra être installé à vos frais sur le compteur pour pouvoir tirer la totalité des avantages annoncés par ENEDIS. Coût environ 40 euros.
- Le courant CPL diffusé par Linky est dangereux pour la santé. De nombreuses allergies ont été signalées et ENEDIS/ERDF a dû faire marche arrière.
- De même, suite à l'installation de ces compteurs, des appareils électriques ont disjonctés (lampes, portes de garages, portes d'entrée, moteurs d'appareils ménagers...). En cas de mauvaise volonté de la part d'ENEDIS, vous pouvez porter plainte au greffe du tribunal d'instance pour être dédommagé (préjudice inférieur à 4.000 €). Cette action a l'avantage d'inciter au dialogue.
- La société OTI France fait le forcing auprès des usagers pour installer les compteurs Linky : intimidation, violation de domicile, intrusion...
- Vous n'êtes pas obligés d'accepter ces compteurs. Pour les refuser, il existe un formulaire que le site des citoyens éclairés met à la disposition des usagers. Ce document doit être adressé en recommandé à ENEDIS/ERDF et au maire de votre commune.
- De même, si le compteur a été installé, vous pouvez demander à ce qu'il soit déposé et remplacé par un ancien compteur (formulaire également disponible sur le site). Comme pour le formulaire de refus, il doit être aussi adressé en recommandé à ENEDIS/ERDF, au maire de votre commune et à OTI France.
- Si vous avez une maison neuve en construction, c'est un compteur

traditionnel qui doit être installé par EDF et non par OTI France.

– Pour contacter l'association adressez votre message à :
lescitoyenseclaires@riseup.net

Les citoyens éclairés de Lanester sont des lanceurs d'alerte. Vous pouvez soutenir leur action en adhérent à l'association pour la modique somme de 10 €.

Prochaine réunion le 5 janvier 2017 à Caudan Salle des fêtes de la Mairie.